

Directives anticipées

by *santest*



Tous les professionnels de santé peuvent être amenés à accompagner des patients dans la rédaction de directives anticipées, pourtant cette loi est mal connue. Cette loi est la loi Léonetti du 22 avril 2005 relative aux droits et à la fin de vie pour laquelle : toute personne majeure a le droit d'exprimer « ses souhaits relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement » dans le cas où « elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté ». Cette loi est complétée par la loi Claeys-Léonetti du 2 février 2016.

Objectifs

- Réaliser un état des lieux des pratiques existantes et introduire la notion d'éthique dans les soins.
- Contribuer à l'élaboration et à la prise en compte des directives anticipées.
- Développer des ressources collectives dans l'aide à la rédaction des directives anticipées.
- Rédiger des directives anticipées à partir d'un modèle de rédaction.

Contenu de la formation

- Situation du service
- Notion d'éthique dans les soins
- Analyse des pratiques et documentation professionnels
- Les textes officiels
- Caractéristiques, durée de validité et conservation des directives anticipées
- La garantie de la prise en compte des ses souhaits pour le patient ne pouvant s'exprimer.
- La rédaction
- Le rôle des soignants
- La personne de confiance et les proches
- Evaluation des compétences du patient
- Situation d'urgence ou anticipation : temps de rédaction
- Instauration de la relation soignant/soigné : écoute et dialogue
- Le consentement éclairé
- Le refus de l'obstination déraisonnable, les demandes d'euthanasie, la sédation
- Cas particulier des curatelles et tutelles
- Dilemmes autour des directives anticipées
- Le formulaire : HAS, EHPAD, CH...
- Si demande, exemples particuliers : aphasie, SLA, troubles cognitifs

Méthodes pédagogiques

Méthodes actives et participatives avec exposés théoriques. Exercices de simulation. Une documentation pédagogique sera mise à disposition de chaque participant.

Évaluation

Une évaluation en fin de formation sous forme de questionnaire permet de mesurer l'atteinte des objectifs et la satisfaction des stagiaires. Un tour de table en début et fin de formation sera également effectué

Attestation du suivi de la formation

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation individuelle à son issue.

Public : Personnel soignant

Aucun prérequis

Durée : 1 journée de formation soit 7h

Tarif : sur devis, nous contacter

Délais d'accès : 1 mois sous réserve de disponibilités communes